

# DES RESEAUX



## Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.

# PLAIDOYER POUR RÉINVENTER EN TEMPS DE CRISE

Thierry Beudet, ancien instituteur, a été directeur de la Fédération des œuvres laïques de l'Orne, puis a rejoint la MGEN, où il a été l'artisan du groupe mutualiste VYV, qu'il préside aujourd'hui, ainsi que la Fédération nationale de la Mutualité française. Il vient de publier un ouvrage intitulé *Journal d'une crise* (éditions de l'Aube), qui résulte de ses observations de notre société pendant tout le premier confinement. Il en a tiré des propositions fort utiles pour réformer notre modèle de solidarité, qui ont le mérite de réconcilier les grandes valeurs républicaines, dont la fraternité, et des axes purement opérationnels.



© DR

**Le Jas :** Votre livre révèle une profonde inquiétude, mais aussi l'espoir d'une résilience collective. Pourquoi cette confiance ?

**Thierry Beudet :** Effectivement, durant toute la période de confinement, mes observations étaient empreintes d'une vision paradoxale. Le système de santé était au bord de l'implosion, mais il a plutôt bien tenu. L'État s'est révélé extrêmement centralisateur, avec une ignorance de l'intelligence des ter-

ritoires, mais il s'est progressivement assoupli. Et enfin, on a pu observer à nouveau l'absence d'une véritable culture de la santé, qui ne soit pas seulement curative. Mais là encore les mécanismes ont su s'adapter. Cette crise n'a donc pas seulement mis en relief nos faiblesses. Elle a aussi révélé nos capacités d'adaptation.

Ces constats ont fini de me convaincre que nous pourrions nous servir des enseignements de cette période pour agir autrement. Comment imaginer

qu'une telle secousse ne finisse pas par agiter les consciences et mobiliser toutes les énergies ? C'est-à-dire se fixer des objectifs fédérateurs, comme celui de mieux nous occuper de notre entourage et de notre environnement.

**Le Jas :** Vous faites référence au "care" comme démarche structurante de notre évidente interdépendance. Ne serait-il pas plus simple de se référer au troisième volet de notre devise républicaine ?

**Th.B. :** C'est vrai que j'ai souvent fait référence au "care", ou plus précisément au "soin mutuel", dans mon ouvrage. Car il a le mérite de nous inciter à prendre davantage soin les uns des autres, et d'avoir une politique de santé faite d'empathie, de bienveillance, de réciprocité et de responsabilité. Ce concept de "care", a été en outre l'objet de nombreux ouvrages, en France et à l'étranger, qui nous donnent les clés d'une véritable résilience collective. Mais vous n'avez pas manqué aussi de voir que je termine mon ouvrage sur l'importance de restaurer l'idée de fraternité, qui est depuis toujours à la source de l'engagement citoyen et de notre modèle républicain.

**Le Jas :** Vous adoptez une attitude critique sur la gouvernance et vous appelez à une transformation profonde de ses fondements qui pourraient s'inspirer de ceux de la Mutualité. Lesquels ?

**Th.B. :** La crise a en effet démontré la nécessité de repenser notre conception de la gouvernance, pour la rendre plus accessible aux propositions et attentes des acteurs de terrain, des regroupements de citoyens. Ce qui est particulièrement nécessaire en ce qui concerne la solidarité nationale et pourrait s'inspirer des grandes valeurs du monde de la Mutualité. Je pense notamment à la nécessité de développer partout la coopération pour restaurer ou préserver nos équilibres écologiques et sociaux. Une coopération qui doit faciliter le partage des innovations, l'engagement de tous, les complémentarités entre institutions, la confiance envers les acteurs non lucratifs. Je pense aussi à la gouvernance de notre système hospitalier, qui est bien trop centralisée et complexe. On espérait que la création des agences régionales de santé (ARS) favoriserait une vision globale de la santé, décloisonnerait les parcours de soins, encouragerait



l'innovation. Mais, de fait, la complexité n'est pas amoindrie, les organisations sont trop souvent en silos. Les acteurs du secteur privé non lucratif ne sont toujours pas considérés au même rang que l'hôpital public. Enfin, le passage d'un système de financement global à un système de tarification, qui était au départ présenté comme une modernisation certainement nécessaire, s'avère, à l'arrivée, très décevant. Car, bien évidemment, n'avoir que l'équilibre financier comme objectif ne permet pas d'entrer dans une véritable politique de santé publique.

**Le Jas :** Vous souhaitez une régionalisation des politiques de santé. Mais les grandes régions actuelles sont-elles en capacité d'être représentatives de la population ?

**Th.B. :** Oui, je milite pour une régionalisation des politiques de santé, car je pense qu'il faut réellement mettre

le patient au cœur du dispositif de santé et, pour y parvenir, qu'il faut rapprocher la décision du terrain. C'est pour cela que la création des ARS nous semblait aller de l'avant, mais l'expérience montre que, pour transformer l'essai, il faudrait rapprocher les ARS des collectivités régionales, même si, je vous le concède, leur configuration géographique actuelle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Nous sommes dans une période de grandes mutations, avec de nouveaux modes d'intervention comme la téléconsultation, des plateformes du type Covidom mise en place par l'AP-HP, ou encore les soins infirmiers et les services d'hospitalisation à domicile. Il faut s'en servir pour réussir un parcours de soins qui doit reposer sur une médecine de ville regroupée et facile d'accès à tout moment. Sur ce point, je voudrais relever que les centres de santé, et notamment les centres mutualistes, apparaissent plus que jamais comme une réponse adaptée. Ils permettent d'accueillir les patients dans la proximité, avec un mode de prise en charge pluri-professionnelle et coordonnée. Ils sont l'une des solutions contre la désertification médicale de certains territoires. Ils répondent aux besoins des hôpitaux en les délestant des petites urgences, ils correspondent aux souhaits des médecins désireux d'exercer au sein d'équipes. Je voudrais terminer en disant que les conséquences économiques et sociales de l'épidémie vont très vite nous montrer les limites de notre modèle de solidarité, en raison de son hypercentralisation, qui ne favorise guère les micro-solidarités quotidiennes qui sont de plus en plus indispensables. Nous ne pourrions pas nous en sortir sans une véritable mobilisation de tous les citoyens, de tous les corps constitués et de toutes les institutions, ce qui requiert d'être davantage soucieux de coopération et non de compétition.■

# LES MAIRES, BOUCLIER DU PACTE RÉPUBLICAIN

Témoignage de Jean-Yves Denis, Maire de Crosmières (Sarthe),  
Membre de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Dans la Sarthe, parmi les maires qui organisent des journées citoyennes, Jean-Yves Denis, maire de Crosmières (1 044 habitants), est l'un des plus déterminés à faire toujours mieux. Car il considère que sa mission principale en tant que premier magistrat de sa commune est de développer les liens sociaux et de renforcer l'envie de vivre ensemble. Si en 2020 tout a été plus difficile, il n'a pourtant pas perdu sa foi en l'avenir. Et son engagement est représentatif de celui de très nombreux maires des petites communes de notre pays, ceux qui cimentent la cohésion nationale.

**Le Jas :** Comment s'est déroulé cette difficile période de la crise sanitaire dans votre commune ?

**Jean-Yves Denis :** Dans une commune rurale comme la nôtre je n'ai pas été surpris de trouver mes concitoyens attentifs et respectueux des consignes données pour lutter contre la pandémie, et quel que soit leur âge d'ailleurs. On est loin des constatations que l'on peut voir dans les médias à propos des jeunes. Ils ont été très réactifs et solidaires, bien qu'ils souffrent considérablement de la mise en sommeil de toutes les activités qui leur permettaient de se retrouver et de se dépenser. Lors des périodes de confinement, on aurait dû s'y prendre autrement et ne pas retenir comme seul critère pour le maintien des commerces ou des activités celui du "caractère essentiel". Il aurait plutôt fallu se demander quels sont les activités et commerces qui sont susceptibles d'accueillir le public en respectant les gestes barrières. On aurait laissé les parcs ouverts et les installations sportives de plein-air. Pour les commerces, j'ai un bon exemple : nous avons une coiffeuse et une esthéticienne qui ont fermé les portes par obligation et qui ne recevaient pourtant qu'une personne à la fois. Je ne vois pas où est le problème de sécurité, par rapport à la foule des gens qui fréquentent le supermarché



voisin et qui sont les uns contre les autres. C'est pensé par nos amis parisiens et ça ne correspond pas à la réalité des territoires. Alors que les territoires sont divers, on a une seule lecture de ce qu'il faut faire, c'est insensé. Dans les communes rurales on aurait pu faire autrement en associant davantage les mairies. Je suis d'accord avec l'idée de rétablir le duo préfet et maires, mais à condition que le préfet ait de réels pouvoirs. En effet, on fait remonter les informations vers le préfet, mais celui-ci répond que c'est Paris qui décide. C'est pour cette raison que je fais partie de l'association

des maires ruraux de France, pour que la parole des maires ruraux se fasse mieux entendre.

**Le Jas :** Pensez-vous que ces difficultés puissent engendrer une prise de conscience sur la nécessité de renforcer les solidarités de proximité ?

**J-Y.D. :** La solidarité perdure en milieu rural, mais durant le confinement à la mairie nous avons pris des mesures complémentaires. Par exemple, nous passons régulièrement des coups de fil pour prendre des nouvelles de nos anciens. On sent bien que certaines personnes auraient besoin d'un petit accompagnement, mais par fierté elles préfèrent se débrouiller toutes seules. On essaie néanmoins de les suivre du coin de l'œil pour intervenir s'il y a un souci.

Ce qui m'inquiète, c'est plutôt l'avenir, car les gens sont de plus en plus seuls, alors que nous sommes confrontés à des défis de plus en plus aigus, pas seulement sur le sanitaire et l'économique, mais aussi sur l'environnement. Je suis en train lire le dernier livre de Nicolas Hulot et de Frédéric Lenoir, qui mettent l'accent sur l'importance de consommer autrement et de s'appuyer de plus en plus sur les producteurs locaux. C'est ce qui s'est produit lors du premier confinement, durant lequel notre



© DR

marché local a connu une forte fréquentation. Mais avec le déconfinement, les habitudes de fréquenter les grandes surfaces sont vite revenues, engendrant le déclin de notre marché. Cela montre les difficultés de changer nos modes de consommation, nos façons de faire. La prise de conscience va être longue, mais je reste optimiste, car je pense, comme Pierre Rabhi, que l'on peut aller loin si chacun y met un petit peu du sien. Cette crise est peut-être l'occasion de porter une vraie réflexion sur nos modes de vie, d'être plus respectueux de la nature et de mieux vivre tout simplement.

**Le Jas : Quelles sont les mesures que vous souhaitez prendre lors du retour à la vie normale pour renforcer les liens sociaux dans votre commune ?**

**J-Y.D. :** Je pense reprendre les journées citoyennes, que nous organisions déjà depuis une mandature. Mais il faudrait

que l'on puisse étoffer notre réflexion pour qu'elles soient encore plus efficaces. Non loin de nous, il y a La Guierche qui fait un gros boulot là-dessus. Et plus près encore La Chapelle-d'Aligné l'organise aussi. C'est toujours intéressant de croiser nos regards avec les autres expériences qui peuvent se faire dans notre département.

Parallèlement, je souhaite tout faire pour consolider le bénévolat. Même si maintenant je m'occupe moins de la vie associative, je pense que je fais mon bénévolat aussi en tant que maire d'une commune rurale. Pour moi, le bénévolat est une pierre angulaire importante du vivre-ensemble dans une commune. Il y a tout un travail à faire, parce que le bénévolat dans les associations est en train de régresser aujourd'hui. Or je ne crois pas que l'on manque de bonnes volontés, mais le bénévole d'aujourd'hui n'est plus le bénévole d'autrefois. Il faut d'abord lui proposer une plus large

palette d'offres pour qu'il puisse s'impliquer là où il trouvera un réel plaisir. Il faut donc un travail de détection de tous les lieux qui peuvent accueillir des bénévoles et promouvoir auprès de toute la population l'intérêt qu'il y a à aider les autres. Je pense que c'est, pour les personnes âgées notamment, un moyen de se protéger de la dépendance psychique en se sentant utile.

Enfin, je voudrais dire que je me préoccupe considérablement aujourd'hui des liens sociaux entre générations et du maintien des personnes âgées dans notre vie à tous. Il faut mettre en place dans nos communes de nouvelles formes d'habitat, par exemple partagés avec des personnes plus jeunes. Et au-delà, je crois qu'on doit repenser notre relation aux personnes âgées pour cesser de les considérer comme ayant seulement besoin d'être aidées, car elles souhaitent avant tout retrouver une vie sociale active. ■

# DÉPENSES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES DES DÉPARTEMENTS : LA FIN D'UNE ÉPOQUE !

L'Odas a présenté à la presse, le jeudi 17 décembre 2020, les résultats de son enquête annuelle sur l'évolution des dépenses sociales et médico-sociales des départements. Des résultats inquiétants, même si la crise sanitaire pourrait donner l'occasion de repenser certains mécanismes.

**H**abituellement rendue publique six mois plus tôt, la publication de l'Odas "*Dépenses sociales et médico-sociales des départements. 2019 – 2020 : La fin d'une époque*"<sup>1</sup> cherche à prendre la mesure de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des départements.

Le contenu de la *lettre annuelle de l'Odas* sur les dépenses départementales d'action sociale est donc cette année différent des lettres précédentes. En effet, les conséquences attendues de la crise sanitaire sur les budgets départementaux ont amené à accompagner la présentation des résultats de l'exercice 2019 d'éléments supplémentaires d'information sur l'exercice 2020. Une "enquête flash" a donc été réalisée à cet effet en septembre 2020 auprès de départements. Ainsi, grâce aux données recueillies par l'enquête annuelle (portant sur 2019) et cette "enquête flash" (portant sur le début 2020), il est possible d'affirmer que la maîtrise des finances départementales constatée ces dernières années, et tout particulièrement en 2019, ne résistera pas à la baisse des ressources et à l'augmentation des charges provoquées par la crise sanitaire.

En 2019, la dépense nette d'action sociale départementale augmente modérément, mais de manière un peu

plus importante que les années précédentes. En effet, elle progresse de 1,9 % par rapport à 2018 en s'élevant à 38,6 milliards d'euros (France métropolitaine). En ce qui concerne la charge nette (une fois déduites les contributions de l'État pour les allocations), elle affiche une augmentation de 2,6 %, soit 780 millions d'euros, en raison d'une légère baisse des abondements



## La renationalisation du financement du RSA devient urgente.



de l'État et de la Caisse nationale de solidarité pour l'insertion et l'autonomie.

La part de l'ensemble des allocations continue de croître<sup>2</sup>. Elles représentent 47,8 % des dépenses nettes et le poids du revenu de solidarité active (RSA) est prépondérant (54,1 % de l'ensemble des allocations). Enfin l'augmentation de la charge nette se répartie par ordre décroissant de la façon suivante : protection de l'enfance (47,9 %), soutien

aux personnes en situation de handicap (24,6 %) ; soutien aux personnes âgées dépendantes (19 %) et insertion (8,5 %). En 2019, l'évolution de la dépense de RSA est très modérée.

## 2021, PLUS INQUIÉTANT

À l'inverse, pour 2020, on peut d'ores et déjà prévoir une forte augmentation des dépenses de RSA et de lutte contre la pauvreté, qui devrait largement dépasser les 10 %. De même, dans le domaine des ressources humaines, les départements devront faire face en 2020 et sans doute en 2021 à des dépenses imprévues qui pénalisent fortement leur budget. Enfin l'augmentation des dépenses nettes de protection de l'enfance et d'autonomie, hors dépenses de personnel, pourrait atteindre en moyenne 3,5 % (de 2,5 % à 7 %), selon les départements ayant fait une estimation à partir de leurs décisions modificatives du budget 2020.

Par ailleurs, s'il est important dans le domaine de l'action sociale, l'impact financier de la crise sanitaire l'est également dans tous les autres domaines de compétences des départements. Ainsi par exemple il a fallu équiper les collèges en matériel de protection et les équipes de nettoyage ont dû être renforcées.



© Pixabay



## On peut craindre une situation financière de plus en plus critique pour nombre de départements.



Les résultats de l'exercice 2020 seront donc probablement très dégradés par rapport aux exercices précédents. Car à l'augmentation des dépenses il faut aussi agréger la diminution prévisible des recettes comme le confirme l'analyse de La Banque Postale, partenaire de l'Odas. Mais ce constat n'est rien au regard de ce que l'on peut craindre des deux exercices suivants. Car les conséquences économiques de la gestion de la crise sanitaire ne seront

redoutables qu'à partir de l'année 2021. Pour conclure, la renationalisation du financement du RSA devient urgente. En effet en 2019 l'État contribue à hauteur de 56,4 % de la dépense totale de RSA, une part qui ne cesse de diminuer depuis 2004. En outre, cette part est très différente d'un département à l'autre. Compte tenu de ce qui est déjà observé en 2020, on peut craindre une situation financière de plus en plus critique pour nombre de départements. De plus cette renationalisation permettra de redonner des marges de manœuvre aux départements qui en auront bien besoin pour faire face aux différentes urgences.

Car il reste à espérer que cette crise n'aura pas que des effets négatifs. Par exemple, certaines contraintes paralysantes imposées par les dispositifs ou les réglementations ont été supprimées ou allégées sous la pression de l'urgence et du respect du principe de distance physique, redonnant une

marge de manœuvre aux intervenants sociaux et médico sociaux<sup>3</sup>. Ces évolutions pourraient donc inspirer les départements et les inciter à repenser certains mécanismes aujourd'hui inadaptés de leurs interventions, notamment en matière de protection de l'enfance. Et elles pourraient les inciter plus globalement à rééquilibrer en faveur de la prévention les dépenses consacrées à l'action sociale. ■

**Didier Lesueur**  
Directeur général de l'Odas

<sup>1</sup> La lettre complète est accessible librement sur le site de l'Odas "[www.odas.net](http://www.odas.net)"

<sup>2</sup> Il s'agit des allocations suivantes : Prestation de compensation du handicap (PCH), allocation compensatrice tierce personne (ACTP), allocation personnalisée d'autonomie (APA), revenu de solidarité active (RSA)

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, notamment la lettre de l'Odas "Protection de l'enfance : quand le confinement révèle des pistes d'amélioration" reproduite dans le Jas n° 251 – Novembre 2020

# COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP 2020 : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

À la suite du Comité interministériel du handicap qui s'est tenu le 17 novembre dernier, Antoine Perrin, directeur général de la Fehap, a souhaité réagir.

**L**e 17 novembre 2020 s'est tenu le Comité Interministériel du Handicap. Il réunissait, autour du Premier ministre et de la Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, de nombreux ministres, témoignant de l'importance et de la transversalité du traitement de la question du handicap par les pouvoirs publics. De grandes annonces ont été faites à cette occasion. La Fédération les a accueillies favorablement. Je pense notamment aux avancées concernant le développement de l'habitat inclusif pour 2021. L'habitat inclusif offre une solution aux personnes en situation de handicap qui ne souhaitent pas vivre en établissement et lorsque la vie "chez soi" n'est plus possible. C'est une alternative qui permet d'éviter les ruptures dans les parcours des personnes mais aussi de proposer une alternative aux jeunes sans solution, comme aux personnes âgées. Le fait qu'en parallèle, soit mise en place une "aide à la vie partagée" dans les départements volontaires, est un premier pas. J'ai également à l'esprit l'accélération du déploiement des équipes mobiles médico-sociales d'appui à la scolarité sur le territoire national qui permettrait de tendre pleinement vers l'objectif "0 sans solution".

Enfin, je peux aussi mentionner le développement de plateformes de services qui contribuerait à l'évolution des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Oui, ces progrès sont essentiels. Toutefois, sans revalorisation salariale, ces ambitions risquent fort d'être difficiles à mettre en œuvre par des professionnels découragés d'être si peu considérés. Force est de constater qu'aucune mesure concrète n'émerge en faveur des professionnels du handicap, laissés pour compte de toute revalorisation salariale depuis le Ségur de la Santé. Une ineptie pour bon nombre des établissements multi-activités où les salariés bénéficiant d'une augmentation de salaire côtoient ceux qui n'en n'ont pas, à fonctions et responsabilités égales. Cette discrimination embrase le climat social et sème les graines de mouvements contestataires. Le Premier ministre a renvoyé la question de la revalorisation salariale des professionnels du champ du handicap aux travaux d'une mission qui sera pilotée par Michel Laforcade. Cette réponse ne nous rassure pas, car elle ne nous assure



© Patrice LE BRIS

en rien des revalorisations et les repoussent de toutes façons à une échéance ultérieure non précisée. Finalement, la Fehap ne demande que la justice et l'équité pour ces professionnels en proie à un grand désarroi. La transformation de l'offre médico-sociale ne pourra se faire sans eux.

## À propos de la Fehap

La Fehap est une fédération qui s'articule autour de plusieurs instances de décision : son Assemblée Générale, son Conseil d'Administration et son Bureau. Le Conseil est présidé depuis mars 2019 par Marie-Sophie Desaulle. Au niveau opérationnel, l'activité du siège placée sous l'autorité du directeur général Antoine Perrin, est dédiée au service des adhérents. Par souci d'efficacité, l'équipe du siège est organisée en plusieurs pôles et services. 28 chargés de mission affectés en régions sont également présents sur tout le territoire national. Ils animent le réseau Fehap au plus près des adhérents et représentent un relai technique utile à la coordination entre le siège parisien et les régions.